

Introduction

1. Lors de la dernière réunion du Bureau (Le Caire, 1er-2 avril 1996), le vice-président représentant la Grèce a invité le Bureau à tenir sa prochaine réunion à Athènes (Grèce).
2. Après consultation avec le pays hôte et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion aurait lieu à Athènes les 4 - 5 novembre 1996.
3. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider les participants dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte, le lundi 4 novembre 1996 à 9 h 30, à l'hôtel CARAVEL, Athènes, par le président du Bureau, S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre de l'environnement du Maroc.
5. Il est prévu que la réunion examinera au cours de la première journée (4 novembre) toutes les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire. Lors de la deuxième journée (5 novembre), la réunion ne reprendra ses travaux qu'à 11 heures pour l'adoption de son rapport afin de ménager au Secrétariat le temps de préparer ce projet de rapport en anglais et en français. Il est envisagé que la clôture de la réunion interviendra le même jour à 13 h.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en consultation avec le président et les membres du Bureau a été distribué sous la cote UNEP/BUR/49/1 et sa version annotée figure dans le présent document.

La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire proposé. Un service d'interprétation simultanée anglais/français sera assuré pendant la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Le Caire, 1er-2 avril 1996)

7. Le Coordonnateur du PAM procédera à une présentation d'ensemble du document UNEP/BUR/49/3 "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (mai - octobre 1996)".

Il est prévu que la réunion formulera des observations sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période considérée et qu'elle prendra note de celles-ci.

